НК/НО

### **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2014- 265 /PRES promulguant la loi n° 002-2014/AN du 18 mars 2014 portant autorisation de ratification de la convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique adoptée à Vienne le 26 septembre 1986.

### LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre n°2014-011/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 25 mars 2014 du Président de l'Assemblée Nationale transmettant pour promulgation la loi n°002-2014/AN du 18 mars 2014 portant autorisation de ratification de la convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique adoptée à Vienne le 26 septembre 1986;

### **DECRETE**

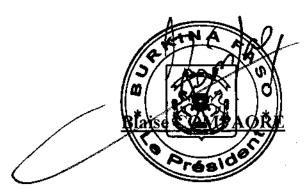
ARTICLE 1: Est promulguée la loi n°002-2014/AN du 18 mars 2014 portant

autorisation de ratification de la convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique

adoptée à Vienne le 26 septembre 1986.

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 10 avril 2014





## **BURKINA FASO**

IVE REPUBLIQUE

**UNITE-PROGRES-JUSTICE** 

CINQUIEME LEGISLATURE

ASSEMBLEE NATIONALE

# LOI Nº <u>002-2014</u>/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION
DE LA CONVENTION SUR L'ASSISTANCE
EN CAS D'ACCIDENT NUCLEAIRE OU DE SITUATION
D'URGENCE RADIOLOGIQUE, ADOPTEE A VIENNE
LE 26 SEPTEMBRE 1986

#### L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n°001-2012/AN du 28 décembre 2012, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 18 mars 2014 et adopté la loi dont la teneur suit :

### Article 1:

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique, adoptée à Vienne le 26 septembre 1986.

### Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 18 mars 2014.

Pour le Président de l'Assemblée nationale, le Premier Vissarésident

<u>Kanidoua</u>

N'Goummion Bernard SOME

Le Secrétaire de